



HAL
open science

Les GAFAM et l'IA : une bataille de souverainetés ?

Charles Thibout

► **To cite this version:**

Charles Thibout. Les GAFAM et l'IA : une bataille de souverainetés ?. Christian Paul; Daniel Le Métayer. Maîtriser l'IA au service de l'action publique. Une responsabilité individuelle et collective, Berger-Levrault, 2023, Au fil du débat. Action publique, 978-2-7013-2183-7. hal-04574710

HAL Id: hal-04574710

<https://hal.science/hal-04574710>

Submitted on 14 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les GAFAM et l'IA : une bataille de souverainetés ?

Charles THIBOUT

CESSP – Paris I

L'intelligence artificielle est un répertoire de techniques, historiquement et géographiquement situé, qui plonge ses racines dans le « complexe scientifique-militaire-industriel »¹ américain. Avant même que le nom d'intelligence artificielle ne fût avancé pour désigner ce nouveau champ de recherche, lors de la Conférence de Dartmouth en 1956, ses linéaments avaient été tracés par des scientifiques liés à l'armée, au premier rang desquels les cybernéticiens pendant la Seconde Guerre mondiale. Leurs lointains héritiers, les GAFAM, conçoivent l'essentiel des systèmes d'intelligence artificielle actuellement déployés. À travers leurs plateformes et leurs équipements, elles donnent peu à peu corps au projet de ces pionniers des sciences de l'information et de la communication : concevoir des dispositifs autonomes, homéostatiques, fondés sur l'autocontrôle, la rétroaction et le principe du servomoteur. Cependant, en lieu et place de dispositifs strictement techniques dont l'unité discrète est matérielle, ces entreprises tendent vers la production de systèmes sociotechniques basés l'humain et ses interactions, techniquement médiées, avec ses congénères.

L'idée selon laquelle la société se réduit aux communications interindividuelles de ses membres et à leur autonomisation réticulaire relie, en effet, les GAFAM au mouvement cybernétique, dont le nom même suggère, étymologiquement, un certain « art de gouverner » ou plutôt une « science du gouvernement », pour reprendre la définition proposée par André-Marie Ampère. Un sens étymologique qu'il faut prendre *ad litteram* car, à partir de l'étude des communications et des régulations dans les êtres vivants et les machines, les cybernéticiens ont esquissé les fondements d'une nouvelle gouvernamentalité, qui reposerait non plus sur la délibération et les antagonismes sociaux et politiques, mais sur des prémisses scientifiques. À l'instar d'une machine, les mécanismes de « commande » et de « contrôle » inhérents à un système politique seraient théoriquement en mesure d'atteindre à la stabilité

¹ C. Bonneuil, D. Pestre (dir.), Histoire des sciences et des savoirs, t. 3 : Le siècle des technosciences, Paris, Seuil, 2015.

(l'« homéostasie »). Dès lors, les interventions extérieures n'auraient plus d'effet sur l'harmonie générale du système qui s'auto-entretient et s'autorégule. Aussi gouverner s'assimile-t-il à « une politique générale de construction de mécanismes automatiques »².

Toutefois, à la différence des années 1940 et 1950, où des cybernéticiens, tel Norbert Wiener, estimaient que la « grande faiblesse de la machine (la faiblesse qui nous garde d'être dominés par elle) est qu'elle ne peut tenir compte de la vaste étendue de probabilités qui caractérise la situation humaine »³, les hérauts contemporains de l'intelligence artificielle considèrent, au contraire, que l'alliance de techniques algorithmiques et d'apprentissage toujours plus développées et la profusion de données traitées par elles à l'aide de puissances de calcul en augmentation constante est susceptible d'embrasser tout le spectre des comportements individuels et collectifs pour en prédire l'évolution⁴. La « machine à gouverner » prend forme, fût-elle encore qu'une abstraction théorique. Mais l'horizon de sa matérialisation apparaît désormais à portée de science.

Si une telle machine advenait, quelle marge de manœuvre resterait-il aux États pour continuer à structurer et à diriger leurs sociétés ? Dit autrement, le parachèvement de la « gouvernementalité algorithmique »⁵ peut-il encore concorder avec les principes de démocratie et de souveraineté, dès lors que le *bon gouvernement* s'apparente tendanciellement à un perfectionnement technique et mathématique indéfini, exclusif de tout antagonisme idéologique et *de facto* de tout processus délibératif ? Pour tenter d'ouvrir quelques pistes de réflexion, nous approfondirons cette question en précisant la portée politique de ces nouveaux instruments de gouvernement et de leur maîtrise par des entreprises privées telles que les GAFAM. S'ils peuvent apparaître antinomiques du principe de souveraineté, **les GAFAM, comme acteurs non étatiques, et l'IA**, en tant qu'instrument de pouvoir délié du politique dont ces derniers maîtrisent le plus haut niveau de sophistication, sont convoités par un certain nombre d'États, qui y voient un instrument de rétablissement, voire de renforcement, de leur souveraineté – c'est l'objet de la deuxième partie. Nous terminerons ce tour d'horizon en nous demandant pourquoi l'IA et les GAFAM représentent un enjeu de luttes entre les **agents et institutions des champs économiques nationaux**, soutenus par leurs régimes respectifs, en

² N. Wiener, *The Human Use of Human Beings. Cybernetics and Society* [1950], Londres, Free Association Books, 1989, p. 153.

³ *Ibid.*, p. 181.

⁴ C. Thibout, « Nouvelle gouvernementalité et fin du politique : libéralisme, contrôle social et privatisation du pouvoir », in B. Barraud (dir.), *L'intelligence artificielle. Dans toutes ses dimensions*, Paris, L'Harmattan, 2020, p. 109-125.

⁵ A. Rouvroy, T. Berns, « Gouvernementalité algorithmique et perspectives d'émancipation. Le disparate comme condition d'individuation par la relation ? », *Réseaux*, n°177, 2013, p. 163-196.

esquissant quelques lignes prospectives de ce que pourrait engendrer une compétition économique généralisée autour de l'intelligence artificielle.

Partie I. GAFAM et IA : pierres d'achoppement de la souveraineté des États

En étudiant attentivement le discours des dirigeants ou des fondateurs des grandes entreprises technologiques américaines –les GAFAM –, on s'apercevra bien vite qu'ils articulent volontiers une rhétorique antiétatique et antidémocratique sur fond de technosolutionnisme. Larry Page (Google) appelle à la création d'hétérotopies politiques où les expérimentations technologiques seraient à l'abri de l'intervention des États ; Bill Gates (Microsoft) prône l'autorégulation du secteur de l'Internet contre les tentations interventionnistes des gouvernements ; Jeff Bezos (Amazon) jure que les géants du numérique sont des acteurs incontournables pour assurer la défense nationale et préserver la démocratie ; Mark Zuckerberg (Meta/Facebook) rêve de communautés transnationales et post-politiques susceptibles de se substituer à des États incapables de faire face à des problèmes qui débordent les frontières nationales, comme « le terrorisme, les catastrophes naturelles, les maladies, la crise des réfugiés et le changement climatique »...

Certes, tous ne véhiculent pas en permanence un discours si subversif. Certains peuvent s'accommoder de mesures régulatrices, voire s'en prévaloir pour améliorer leurs relations avec les gouvernants, *a fortiori* lorsque ces mesures affectent prioritairement leurs concurrents. Il n'en demeure pas moins que, pour ces entrepreneurs libertariens, la souveraineté des États repose sur une vision éculée des relations internationales. Le système westphalien confine à l'impuissance à mesure que progresse l'interconnexion des individus à travers la planète qui entame tendanciellement le monopole étatique de l'autorité politique. C'est tout le propos de l'article qu'ont publié Eric Schmidt, alors CEO de Google, et Jared Cohen, directeur de Google Ideas, en 2010 dans la revue *Foreign Affairs*⁶ : les « technologies de connexion » sont dépeintes en vecteurs d'instabilité sociopolitique dont useront les citoyens contre leurs gouvernements pour fomenter des « mini-rébellions qui défieront leur autorité ». Reste qu'ils représentent une entreprise qui, pour les concevoir, maîtrise ces

⁶ E. Schmidt, J Cohen, « The Digital Disruption. Connectivity and the Diffusion of Power », *Foreign Affairs*, 89 (6), novembre-décembre 2010, p. 75-85.

technologies : les États seraient donc bien avisés de « bâtir de nouvelles alliances » avec eux, faute de quoi, leur souveraineté et leur capacité à gouverner seraient menacées⁷.

L'intelligence artificielle s'inscrit parfaitement dans ce cadre libertarien et technophile qui forme le dénominateur idéologique commun des dirigeants de la Silicon Valley⁸. Non seulement elle laisse espérer l'avènement d'un mode de gouvernamentalité parfait, fondé scientifiquement⁹, mais elle promet également la fin du politique en tant que principe instituant de la vie en société, puisque l'action publique se trouverait désormais définie à l'aune de la Vérité (mathématiquement fondée, donc absolue) – par quoi toute contestation de celle-ci se verrait légitimement taxée d'obscurantisme et d'illégitimité dans un tel référentiel. En cela, l'application politique de l'intelligence artificielle s'inscrit dans une longue tradition de « rationalisation de la décision publique »¹⁰, amorcée dans l'Europe du XVII^e siècle et amplifiée au siècle suivant, notamment dans l'espace germanique, avec le développement d'une « arithmétique politique [...] qui élabore des données quantitatives en recourant au calcul »¹¹. Naquit alors « un énorme effort d'enregistrement et de codification à des fins de rationalisation de la gestion administrative et d'efficacité politique »¹² qui contribua à la formation d'une « administration technicienne »¹³ tendant vers la réduction statistique du monde social et la mathématisation de l'action publique.

L'intelligence artificielle constitue une manière de parachèvement du gouvernement scientifique, puisqu'il ne s'agit plus seulement d'ordonner la connaissance des territoires et des populations afin d'en prélever des instruments de gouvernamentalité à un instant donné ; il deviendrait également loisible à ceux qui maîtrisent ce nouvel *instrumentum* de prévoir l'évolution future des comportements individuels et collectifs et d'en inférer logiquement les politiques publiques adaptées. Or, les GAFAM sont aujourd'hui les mieux placés pour

⁷ C. Thibout, « Google et l'État fédéral états-unien : interdépendance, contestation et hybridation », *Entreprises et histoire*, 104 (3), 2021, p. 142-163.

⁸ Voir à ce sujet R. Barbrook, A. Cameron, « The Californian Ideology », *Science as Culture*, 6 (1), 1996, p. 44-72 ; F. Turner, *From Counterculture to Cyberculture: Stewart Brand, the Whole Earth Network, and the Rise of Digital Utopianism*, Chicago, University of Chicago Press, 2006 ; Fabien Benoît, *The Valley. Une histoire politique de la Silicon Valley*, Paris, Les Arènes, 2019.

⁹ Voir A. Supiot, *La gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014)*, Paris, Fayard, 2015 (rééd. 2020).

¹⁰ D. Margairaz, « Introduction. De Colbert à la statistique générale de la France », in D. Margairaz, P. Minard (dir.), *L'information économique (XVI^e-XIX^e siècle). Journées d'études du 21 juin 2004 et du 25 avril 2006*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, p. 143-153.

¹¹ I. Laboulais, « La fabrique des savoirs administratifs », in S. Van Damme, D. Pestre (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs*, t. 1, *De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 2015, p. 449.

¹² D. Margairaz, *François de Neufchâteau : biographie intellectuelle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005, p. 276.

¹³ M. Antoine, *Le gouvernement et l'administration sous Louis XV. Dictionnaire biographique*, Paris, Éditions du Centre national de la recherche scientifique, 1978.

concevoir et maîtriser le plus haut degré de perfectionnement des systèmes d'intelligence artificielle. Dans ces conditions, pourquoi ne seraient-ils pas autorisés à superviser cette nouvelle transition technologique de la gouvernamentalité ? D'autant que ces entreprises et leurs technologies sont loin de faire l'unanimité contre elles. Au contraire, nombre d'États y perçoivent un réservoir d'instruments privilégiés de reconquête ou de renforcement de leur souveraineté.

Partie II. Des acteurs et des technologies au service du renforcement des États ?

Le « risque » d'un transfert de pouvoir des États vers les GAFAM, nourri par l'efficacité des technologies d'IA, est loin de faire consensus. Certains y voient bien plus des instruments de rétablissement, de renforcement ou d'extension de leur souveraineté. Cette appréhension contre-intuitive de la fonction des GAFAM comme pourvoyeurs de technologies de pouvoir apparaît avec acuité dans un pays comme la France (à des degrés divers, nous y reviendrons) où le concept de souveraineté a tôt reçu de l'État son prédicat consubstantiel, au moins depuis *Les Six Livres de la République* de Jean Bodin (1576). Il en va différemment dans les pays où l'histoire politique et la culture juridique diffèrent de la nôtre et où l'État n'a pas joué un rôle aussi central dans la construction de la Nation. Aux États-Unis, l'ancienneté de la domination du paradigme néolibéral, couplée à une culture politique volontiers techniciste, sans oublier qu'ils sont le berceau de ces grandes entreprises, les apparente plus aisément à des auxiliaires de l'action publique qu'à des menaces. En Chine, le traumatisme des guerres de l'opium, régulièrement réactivé par la propagande, confère à ces entreprises une place encore différente. À la manière des États-Unis, elles représentent à la fois un modèle et un repoussoir, l'objet de la convoitise du régime et le supplétif de l'impérialisme américain. C'est à la lumière de ces trajectoires historiques que l'on peut commencer à avancer quelques éléments de réflexion sur l'appréhension différenciée du rôle des GAFAM, et par extension de leurs technologies, par ces États.

Chapitre II Le technicisme étatsunien

Le gouvernement fédéral américain a officiellement fait du « maintien du leadership en intelligence artificielle » la condition *sine qua non* de « la sécurité économique et nationale des États-Unis »¹⁴. En mai 2018, une Commission de sécurité nationale sur l'intelligence artificielle a même été mise sur pied par le Congrès : plus de la moitié de ses membres sont des dirigeants ou ex-cadres de grandes entreprises technologiques américaines, à l'instar de son président, Eric Schmidt.

Aux États-Unis, le gouvernement a de longue date identifié l'intelligence artificielle comme un outil susceptible d'assurer sa prééminence dans le système international¹⁵, à la fois en raison de la qualité « duale » de ce répertoire de techniques – les systèmes d'IA peuvent être affectés à des tâches tant civiles et commerciales que militaires et sécuritaires – et de la capacité supposée (et fantasmée) de celui qui s'en rendrait maître, une fois atteint un certain seuil, de dominer éternellement tous ses rivaux¹⁶. Dès les années 1960, outre les milliards de dollars investis par l'*Advanced Research Projects Agency* (ARPA) pour financer les programmes d'IA des laboratoires du MIT, de Stanford, de la Carnegie-Mellon et d'IBM, le Pentagone s'était déjà essayé à appliquer ces technologies. Durant la guerre du Vietnam, le secrétaire à la Défense, Robert McNamara, avait réuni un groupe d'experts sous la houlette d'Alain Enthoven, ancien économiste de la RAND Corporation, afin de traiter par ordinateur un ensemble de données statistiques afférentes au conflit et au pays, dans une démarche de recherche opérationnelle et d'aide à la prise de décision pour les stratèges américains. Certes, l'expérience fut un échec. Quand, en 1969, l'un de ces experts demanda à l'ordinateur : « Quand gagnerons-nous la guerre ? », celle-ci lui répondit : « Vous avez gagné en 1964 »¹⁷. Mais le gouvernement fédéral, et le département de la Défense en particulier, continuèrent jusqu'à nos jours à miser régulièrement sur l'intelligence artificielle, au rythme des progrès techniques et des reconfigurations de la situation stratégique et géopolitique.

Aux États-Unis, l'IA et les GAFAM sont globalement perçus comme des facteurs de renforcement de la souveraineté étatique et un vecteur de puissance. À la faveur de la *Third*

¹⁴ D. Trump, Executive Order on Maintaining American Leadership in Artificial Intelligence, White House, 11 février 2019.

¹⁵ C. Thibout, « La compétition mondiale de l'intelligence artificielle », *Pouvoirs*, 170 (3), septembre 2019, p. 131-142.

¹⁶ C. Thibout, « L'intelligence artificielle, une géopolitique des fantasmes », *Études digitales*, 5 (2018-1), août 2019, p. 105-115.

¹⁷ J.-C. Noël, « Intelligence artificielle : vers une nouvelle révolution militaire ? », *Focus stratégique*, n°84, Ifri, octobre 2018, p. 25-26.

Offset Strategy, rendue publique en 2014, le Pentagone a affirmé sa volonté de développer de nouvelles technologies afin d'assurer la supériorité des États-Unis, en intégrant davantage et plus rapidement les technologies civiles dans les équipements militaires. Il s'agissait de prendre acte de la recomposition du paysage stratégique, avec l'émergence de deux rivaux de premier ordre (Chine et Russie) qui avaient précisément développé « des systèmes d'armes conçus pour contrecarrer la capacité de projection américaine »¹⁸. Du reste, le terme même d'*offset strategy* renvoie à deux doctrines formulées durant la guerre froide, lorsque les États-Unis se trouvaient en situation de faiblesse face aux avancées technologiques de l'Union soviétique. Mais, cette fois, l'intelligence artificielle est identifiée comme *la* technologie que le Pentagone devrait acquérir avec l'aide de ses principaux concepteurs, les GAFAM. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer le contrat noué entre Google et le département de la Défense, en mars 2017, dans le cadre du projet Maven : Google avait pour tâche d'aider le Pentagone à exploiter les milliers d'heures de vidéos enregistrées par les drones de l'armée afin de procéder à leur analyse et à l'identification automatique de cibles.

Chapitre IIIA et GAFAM, des objets convoités hors des États-Unis : le cas de la France

Mais la puissance évocatrice de l'IA et de ses principaux concepteurs dépasse largement les frontières des États-Unis. En Europe, ils sont convoités par les États membres de l'Union, qui souhaitent les voir investir sur leur territoire et répandre leurs technologies. Cas topique, le président de la République, Emmanuel Macron, a convié lors de la grande cérémonie d'annonce de la « stratégie française » en IA, le 29 mars 2018, des responsables de l'intelligence artificielle de Facebook et de Google. Demis Hassabis, dirigeant de la filiale britannique de Google, DeepMind, a même eu le privilège de discuter publiquement avec le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire. Lors de son discours de clôture, Emmanuel Macron a loué les investissements en France de ces entreprises :

« [Notre écosystème] a d'ailleurs convaincu certains qui le connaissaient bien de revenir ou d'investir en France ces dernières années, je pense en particulier à Facebook, Google, Samsung, DeepMind, je [les] remercie pour leur confiance parce qu'ils ont permis de fertiliser cet écosystème. »

¹⁸ P. Colomina, F. Debbasch, S. Lefeez, J.-P. Maulny, « Étude sur les enseignements que peut tirer la France de la Third Offset Strategy américaine », *Étude prospective et stratégique*, IRIS, mai 2018.

Le discours d'Emmanuel Macron montre ce que l'intelligence artificielle peut produire de fantasmes dans l'esprit des dirigeants, par exemple lorsqu'il tente ce laïus hasardeux à propos du dieu leibnizien, que l'Homme pourrait imiter grâce à la puissance de la technologie :

« Il y a chez Leibniz cette hypothèse que “Dieu calcule pour nous le meilleur monde possible” et il y a donc quelque chose d'une option presque prométhéenne qui nous permet de revisiter la conception du monde de Leibniz à travers l'intelligence artificielle qui nous donnerait la capacité de réaliser nous-mêmes le calcul et à travers, en effet, des machines apprenantes de pouvoir parcourir beaucoup plus rapidement les chemins du malheur pour choisir le bon chemin plus tôt et plus rapidement. C'est prométhéen dans ce que cela comporte d'ambivalence, c'est une chance inouïe d'accélérer le calcul réservé à Dieu chez Leibniz, c'est une responsabilité énorme d'avoir dans notre main cette possibilité de le faire. »

En sorte que cet instrument quasi-divin qu'est l'intelligence artificielle, dans les mots du chef de l'État, place par contrecoup immédiat les grandes entreprises qui la conçoivent au rang de puissances. Il ne s'agit surtout pas de contrer leur expansion, mais de les distinguer de leur État d'origine et, partant, de les *dépolitiser*. C'est ainsi que, paradoxalement, Emmanuel Macron loue les investissements et les innovations de ces entreprises, promeut les va-et-vient des chercheurs français entre la recherche publique et leurs laboratoires privés, tout en indiquant que la France doit être « en mesure d'entrer dans la compétition mondiale où les Anglo-Saxons et les Chinois ont déjà investi massivement » – en dépit de la proximité de ces entreprises avec l'appareil d'État américain, et notamment l'armée et les agences de renseignements. Ce paradoxe témoigne de ce que la souveraineté ne figure pas en bonne place dans l'ordre de priorités du gouvernement français ni, *a fortiori*, de l'Union européenne. Il est certes un signifiant prégnant dans la rhétorique des gouvernants français et européens, mais, pour reprendre l'expression de Lacan, il se réduit souvent à un signifiant asémantique, ou plus simplement, un objet de communication politique. Et lorsqu'il est sincère, ce désir de « souveraineté numérique » achoppe sur la configuration juridique et politique de l'Union, dont les coordonnées libérales (consécration du principe de concurrence libre et non faussée, d'austérité budgétaire, de liberté de circulation des capitaux...) se heurtent frontalement à la projection de la puissance états-unienne et à son corollaire économique, le protectionnisme¹⁹.

¹⁹ Pour une vue d'ensemble de cette question, voir *Souveraineté numérique : modus operandi pour un cyberspace au service des citoyens, de l'économie et de l'État*, tome 1, rapport d'information n°4299, Assemblée nationale, juillet 2021, p. 33-38.

Chapitre IV La « subversion » de l'IA et des GAFAM par Pékin

Mais, si le faible intérêt pour la souveraineté n'étonne plus guère en France, où le paradigme néolibéral s'est imposé dans les champs politique et bureaucratique²⁰, il est remarquable qu'un pouvoir aussi nationaliste que l'État-parti chinois ait lui aussi répondu aux sirènes de l'intelligence artificielle et des GAFAM. En effet, l'IA est venue assez brutalement attiser la convoitise des pouvoirs publics en Chine, à la faveur d'un événement somme toute anecdotique en Occident, mais qui eut l'effet d'un profond traumatisme dans l'opinion publique chinoise : la victoire d'AlphaGo, le programme créé par Google Deepmind, contre le champion de go Lee Sedol, en mars 2016.

La victoire d'une machine conçue par Google, symbole post-moderne par excellence de l'impérialisme américain aux yeux des dirigeants chinois, fut un rude coup porté contre l'un des principaux emblèmes de la propagande nationaliste du régime depuis la Seconde Guerre mondiale²¹. Cette victoire s'apparentait également à une attaque contre la superbe intellectuelle et spirituelle de l'Homme, dont la maîtrise du jeu de go, en Chine, est censée être l'expression la plus aboutie²². Plus concrètement, cette victoire matérialisait l'avance considérable du grand rival américain dans la course à l'hégémonie. Comment rivaliser, en effet, avec une puissance dotée d'un tel instrument ? Le ressouvenir lancinant des guerres de l'opium, alimenté par le discours gouvernemental sur le « siècle des humiliations », n'est pas étranger à cette prise de conscience : l'échec des Qing et la relégation de la Chine dans la hiérarchie internationale a tôt été attribuée aux manques de moyens technologiques et militaires²³.

L'effet fut d'autant plus spectaculaire qu'un an plus tard, en juillet 2017, le Conseil des Affaires de l'État dévoila un « Plan de développement de la nouvelle génération d'IA », doté d'un budget prévisionnel sans équivalent dans le monde : 20 milliards de dollars par an, dès 2020, et 59 milliards à partir de 2025, avec l'objectif de faire de la Chine le premier centre

²⁰ À ce sujet, voir notamment Ph. Bezes, *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*, Paris, Presses universitaires de France, 2009.

²¹ E. Papineau, « La culture arrogante du go. Le *weiqi*, une façon chinoise de voir le monde », *Perspectives chinoises*, n°62, novembre-décembre 2000, p. 45-56.

²² C. Thibout, « L'intelligence artificielle, un instrument de puissance pour la Chine », *La revue des médias*, Institut national de l'audiovisuel, 20 décembre 2018.

²³ C. Cao, « Chine : la fabrication d'une superpuissance technoscientifique », in Chr. Bonneuil, D. Pestre (dir.), *Histoire des sciences et des savoirs*, t. 3, *Le siècle des technosciences*, Paris, Seuil, 2015, p. 441-458.

d'innovation mondial en IA à l'horizon 2030, année où la valeur totale de l'industrie de l'IA chinoise devrait s'élever à 150 milliards de dollars. Ce plan ambitieux a même semblé modeste au Pentagone qui estimait, en 2020, que le montant des investissements chinois dans ce domaine s'élevait déjà à 70 milliards de dollars.

Si la stratégie chinoise se fonde sur la mobilisation du système technoscientifique national (grands groupes technologiques, universités, startups), elle n'en écarte pas pour autant les grands acteurs de l'IA que sont les GAFAM, du moins à première vue. La victoire d'AlphaGo a même eu pour effet de redorer (provisoirement) le blason de Google en Chine, qui a pu annoncer fièrement l'ouverture d'un centre de recherche en IA à Pékin, en décembre 2017, suivi par les annonces similaires de Microsoft, Amazon, IBM ou Qualcomm. Google a ainsi noué des partenariats avec des universités étroitement liées au régime, comme Tsinghua, en juin 2018, quelques jours après que le vice-président de l'Université eut détaillé sur le site du ministère de l'Éducation la manière dont son établissement « s'efforce d'intégrer étroitement la stratégie d'intégration militaro-civile [du régime], la stratégie du pays axée sur l'innovation et la stratégie du pays alimentée par l'intelligence artificielle ».

Toutefois, en marge de ces partenariats, le régime a mis en place les conditions d'un développement technologique de plus en plus endogène, en rendant la présence des GAFAM en Chine toujours plus intenable. Par exemple, avec la loi sur la protection des informations personnelles du 20 août 2021, l'État oblige formellement les entreprises américaines présentes en Chine à enfreindre la législation états-unienne (comme le *Cloud Act* ou le *Foreign Intelligence Surveillance Act*), sous peine de se voir interdire le marché chinois²⁴. À cette marginalisation des GAFAM s'ajoute la pérennisation des alternatives nationales, les « BATX », auxquelles a été confiée la direction de « plateformes d'innovation » créées dans le sillage du plan IA (véhicules autonomes, *smart city*, imagerie médicale, « intelligence audio », « intelligence visuelle », etc.). Surtout, ces sociétés sont devenues des acteurs essentiels de la stratégie de puissance de la Chine, dont les trois objectifs peuvent se résumer par le triptyque : prospérité (économique), stabilité (sociopolitique) et puissance (géopolitique). Bon nombre de ces entreprises concourent, en effet, non seulement au développement de l'IA en Chine, mais aussi à la projection de la puissance chinoise sur le reste du monde et à l'encadrement, sous la forme d'un contrôle social, de la population²⁵.

²⁴ C. Thibout, « La loi chinoise sur la protection des informations personnelles condense trois objectifs politiques », *Le Monde*, 23 septembre 2021.

²⁵ D. Cave, Samantha Hoffman, Alex Joske, Fergus Ryan, Elise Thomas, « Mapping China's Tech Giants », Policy Brief, *Australian Strategic Policy Institute*, 18 avril 2019.

La fascination exercée par l'IA et les GAFAM a produit des effets différenciés aux États-Unis, en Europe et en Chine. Contrairement à l'Europe, où la souveraineté est essentiellement considérée comme une variable d'ajustement rhétorique sans prise sur le réel – comment pourrait-il en être autrement, du reste, étant donné les conditions institutionnelles –, la Chine est parvenue jusqu'à présent à tirer profit des technologies et des entreprises états-uniennes sans pour autant se placer dans leur dépendance.

Partie III. Vers une lutte des systèmes capitalistes nationaux ?

La « course » à l'intelligence artificielle est parfois présentée comme la condition de survie des États : « Celui qui sera leader dans ce domaine se rendra maître du monde », avait déclaré Vladimir Poutine, en septembre 2017. Au-delà du ton sentencieux, le président russe traduit peut-être une inquiétude fondée et partagée à la tête des principales puissances. Selon les estimations de chercheurs d'Oxford²⁶ et de la Banque mondiale²⁷, l'automatisation et la robotisation du travail pourraient, d'ici à 2050, mener à la disparition de 47 % des emplois aux États-Unis, 66 % en Inde, 77 % en Chine et jusqu'à 85% en Éthiopie. En moyenne, deux tiers des emplois dans les pays en développement seraient menacés par l'intelligence artificielle et non remplacés. Si ces prédictions se vérifiaient, la majorité de la population de ces pays se retrouverait sans emploi. Quel sort leur serait réservé ? Les États subviendraient-ils à leurs besoins primaires ? La conclusion la plus probable d'une telle catastrophe sociale serait la marginalisation de cette population, étant entendu que les États ne seraient certainement pas en mesure de réunir les fonds nécessaires à leur survie. Par conséquent, c'est la stabilité même des régimes qui s'en trouverait menacée.

Si l'explosion du chômage devient un phénomène généralisé, seuls pourront échapper à la conflagration sociopolitique corrélative les pays dont le tissu économique dégage les gains de productivité suffisants pour continuer à assurer la survie de leur population – si tant est, évidemment, que les mécanismes de redistribution adéquats soient mis sur pied. Si un pays ou un groupe restreint de pays parvenait à devenir l'acteur prééminent d'une industrie de

²⁶ C. Benedikt Frey, M. A. Osborne, "The Future of Employment: How Susceptible Are Jobs to Computerisation?", Working Paper, *Oxford Martin Programme on Technology and Employment*, 17 septembre 2013.

²⁷ World Bank Group, "The Changing Nature of Work", *World Development Report 2019*, 2019.

l'IA bien plus performante qu'aujourd'hui, c'est-à-dire capable de se passer massivement de main-d'œuvre et d'infuser largement dans l'ensemble du système productif avec les mêmes conséquences en termes d'emploi, il serait seul en mesure de supporter le coût économique, social et politique de ce bouleversement. Les autres pays, quant à eux, seraient à la fois affectés par la puissance des acteurs du ou des pays dominants et ne pourraient pas dégager les gains de productivité suffisants (captés par les pays dominants) pour permettre à leur population de vivre dans des conditions décentes. Aussi la course à l'intelligence artificielle s'assimile-t-elle à une course à la survie des régimes eux-mêmes, bien au-delà des considérations militaires qui viennent simplement se surajouter à la menace socioéconomique que représenterait l'apparition d'un leader dans ce domaine.

Même un pays capable de s'imposer comme un acteur majeur de l'IA pourrait rencontrer d'importantes difficultés. Dans cette hypothèse, et si la **croissance** du pays **se voit de plus en plus portée** par l'industrie de l'IA, celle-ci tendra à représenter la majorité des exportations et à les **accroître** en conséquence. Or, l'augmentation des exportations d'un pays impliquant, toutes choses égales par ailleurs, le renchérissement de sa devise, les biens et services des autres secteurs seront moins compétitifs, leurs exportations diminueront, ce qui ne manquera pas de générer fermetures d'entreprises, conflits sociaux et hyperspécialisation sectorielle accrue autour de l'IA, laquelle contribuera en retour à accentuer la crise, en marginalisant davantage encore les travailleurs humains. Cette substitution du capital aux travailleurs (vivants) n'est pas sans précédent. Lors de la Seconde révolution industrielle, les chevaux furent remplacés par des machines. **Incapables de s'adapter aux conditions économiques nouvelles, ils furent, pour une petite partie d'entre eux, relégués à d'autres tâches (sport, loisirs...). Mais, surtout, ils disparurent massivement: alors qu'ils étaient encore 21 millions aux États-Unis en 1900, on n'en comptait plus que trois millions soixante ans plus tard.** Une configuration analogue pourrait conduire à la marginalisation d'une partie conséquente de la population. Une minorité se reconvertirait dans le nouveau processus productif, tandis que les autres seraient tout bonnement exclus du circuit économique. Seuls les pays bénéficiaires de cette hyper-concentration sectorielle auront les moyens, sinon la volonté, de redistribuer les gains de productivité ainsi dégagés pour assurer la survie de leur population sans emploi. Mais les autres pays, eux, seront confrontés à un dilemme : accepter la relégation sociale d'une vaste partie de leur population et son corrélat nécessaire, une situation insurrectionnelle ; ou bien choisir de rompre avec ce système économique, nonobstant l'entrée dans l'inconnu qui en résulterait.

Malgré ces alertes, certains pays aiment plutôt à voir en l'IA un *pharmakon*, un mal et son remède. Le plan IA chinois prévoit ainsi de dégager à court terme des gains de productivité qui, tout en éliminant massivement le facteur travail du processus productif, généreraient les richesses nécessaires à la prospérité de la nation. De surcroît, il énumère un ensemble de dispositions, subsumées sous l'objectif dit de « gouvernance sociale », qui confient à l'intelligence artificielle la tâche d'assurer la stabilité sociopolitique du régime en resserrant le contrôle de la population (section III-C). Prospérité économique et stabilité du régime coalescent ainsi dans l'IA, qui remplit **la fonction paradoxale d'agent perturbateur** de la souveraineté des États sur leur territoire et de pourvoyeur théorique des moyens de la perpétuer et de compenser par elle-même ses effets subversifs. Cette ambivalence est moins visible en Occident, où le discours sur les implications politiques et sociales de l'IA reflète souvent celui des grandes entreprises technologiques américaines elles-mêmes. En témoigne le rapport final de la Commission de sécurité nationale sur l'IA, dirigée par Eric Schmidt, où l'IA est présentée comme un créateur d'emplois, une source de progrès et d'innovations, sans aucune allusion à ses effets potentiellement destructeurs²⁸.

Est-ce à dire que les Occidentaux n'ont pas conscience de ce que l'utilisation massive de ces technologies, une fois parvenues à maturité, pourraient entailler la capacité des États à maîtriser leur territoire et à structurer leur société ? La multiplication des outils de surveillance, et notamment le fort attrait pour les techniques d'identification biométrique, telle la reconnaissance faciale, semble suggérer l'exact inverse. En revanche, tandis que l'État-parti chinois subordonne ses grandes entreprises technologiques (non sans remous) à sa stratégie de consolidation de sa souveraineté intérieure et d'extension de sa souveraineté extérieure, les Occidentaux tendent à confier cette tâche à des acteurs pour qui la souveraineté nationale est un obstacle à leur expansion commerciale et un principe antinomique de leur vision du monde.

Au total, n'y a-t-il donc rien que l'intelligence artificielle puisse apporter à nos sociétés ? Les mesures de régulation proposées çà et là sont-elles vouées à l'échec ? C'est ce que nous pensons, du moins globalement. Nous admettons fort bien que de l'intelligence artificielle découlent de précieux outils dans divers domaines, telles la cybersécurité ou l'étude du climat. Mais, si l'on accepte de prendre un peu de recul et d'observer les intentions politiques qui sous-tendent l'appropriation de ces technologies, c'est-à-dire l'augmentation de

²⁸ National Security Commission on Artificial Intelligence, Final Report, 1^{er} mars 2021. En ligne. URL : www.nscai.gov

la productivité (y compris dans l'administration) par effet d'éviction des travailleurs humains et le renforcement du contrôle des populations, le lecteur nous pardonnera de laisser sur le bord de l'analyse la myriade de fonctionnalités « disruptives » qu'invoquent leurs thuriféraires au fil des campagnes marketing, qu'elles soient de facture commerciale ou politique du reste. Il n'est que de voir ce que la Commission européenne, en guise de régulation, propose pour encadrer l'usage de ces technologies. L'observateur attentif percevra sans difficulté, sous les atours libéraux et la figuration ornementale des grandes valeurs européennes, la formalisation précise de leur dissolution. En effet, si le projet européen de régulation de l'IA était adopté²⁹, plus aucun obstacle ne viendrait empêcher les exécutifs nationaux de quadriller le paysage par des dispositifs de reconnaissance faciale, sans contrôle d'aucun juge, sur simple décision administrative³⁰.

Quid des GAFAM ? Au risque de décevoir quelques apologistes de la souveraineté numérique, nous soutenons que ces entreprises ne sont pas *le* problème mais le symptôme de recompositions fondamentales des États. Elles sont certes opposées par principe à la souveraineté stato-nationale et conçoivent et exploitent des outils qui la sapent. Mais, après tout, quelle entreprise songerait à défendre une cause qui la dessert ? Si l'on admet qu'un État, comme tel, défende sa souveraineté, on ne peut logiquement reprocher à des entreprises privées, représentantes d'intérêts particuliers, d'en chercher ardemment, à la hauteur de leurs forces, les interstices pour en forclure les effets. S'il faut trouver un coupable, ce sont bien plutôt les agents et institutions politiques et bureaucratiques, fascinés par ces technologies et leurs entreprises, dont ils attendent des rétributions politiques (investissements directs étrangers, créations d'emplois, transferts de technologies, délégations de services publics, et ainsi de suite), symboliques (figurer en bonne place dans les classements internationaux, apparaître à la pointe de la modernité...) et, plus prosaïquement, un surcroît de pouvoir de domination, dans un contexte d'affadissement budgétaire et de brutalisation de la société, elle-même confortée par l'usage de ces technologies de contrôle³¹. Si la frontière public-privé n'était devenue si poreuse³², si l'intérêt public se conjugait encore au singulier de la volonté générale dans l'imaginaire des gouvernants, et si l'État se choisissait un autre horizon que ce « devenir entrepreneurial » et cet ethos managérial à jamais déçus, la question n'aurait tout

²⁹ Comm. européenne, COM(2021)/206 final, 21 avril 2021.

³⁰ C. Thibout, « Sur l'intelligence artificielle, l'Europe peine à dessiner sa troisième voie face aux Etats-Unis et à la Chine », *Le Monde*, 9 juin 2021.

³¹ Achille Mbembe, *Brutalisme*, Paris, La Découverte, 2020.

³² Antoine Vauchez, *Public*, Paris, Anamosa, 2022.

simplement pas cours. Ces entreprises mettent peut-être en péril la souveraineté des États, mais ces derniers y consentent. Un consentement façonné par des décennies de sabordage méthodique de l'État par lui-même³³ et cette quête illusoire d'un avenir radieux où, fondu et confondu dans l'économie, entreprise à jamais incomplète puisqu'improductive et improfitable par essence, il se dénierait même toute légitimité ontologique devant l'inégalable gouvernabilité scientifique offerte par ces sociétés. L'IA sera dès lors l'une de ces « prothèses »³⁴ technologiques censées pallier l'inefficacité étatique, aux côtés d'autres dispositifs numériques ; les entreprises les concevant seront justifiées dans leur mépris pour l'État et leur prétention à s'y substituer (au moins là où il y a lieu d'attendre des bénéfices). Alors pourra advenir le règne de la technocratie réelle, bien loin des métaphores euphémiques de nos démocraties désenchantées.

³³ L. Bonelli, W. Pelletier (dir.), *L'État démantelé. Enquête sur une révolution silencieuse*, Paris, La Découverte, 2010.

³⁴ Bernard Stiegler, *La technique et le temps*, Paris, Galilée, 1994-2001.